RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 79579780-C082-4F22-9546-8A3B2684F2C7

AMENAGEMENT URBANISME INGENIERIE GEOMETRES EXPERTS
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 158 355 euros
Siège social : 57 rue du Port
33260 LA TESTE DE BUCH
342 188 265 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an 2025, Le 25 juin, A 14 heures,

Les associés de la société AMENAGEMENT URBANISME INGENIERIE GEOMETRES EXPERTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, 57 rue du Port 33260 LA TESTE DE BUCH, sur convocation faite par la Présidente.

- Monsieur Charles BEYRIES, titulaire de 1 action en pleine propriété, est présent
- Monsieur Pierre DE JULI, titulaire de 1 action en pleine propriété, est présent
- Monsieur Simon GOURVEZ, titulaire de 1 action en pleine propriété, est présent
- Monsieur Fabien MARQUETTE, titulaire de 1 action en pleine propriété, est présent
- Société SPFPL BEYRIES Charles, titulaire de 83 actions en pleine propriété, est présent
- Société SPFPL DE JULI Pierre, titulaire de 272 actions en pleine propriété, est présent
- Société SPFPL GOURVEZ Simon, titulaire de 233 actions en pleine propriété, est présent
- Société SPFPL MARQUETTE Fabien, titulaire de 272 actions en pleine propriété, est présent
- Monsieur Alexy PROCOT, titulaire de 1 action en pleine propriété, a voté par correspondance
- La Société OXY gé, titulaire de 170 actions en pleine propriété, a voté par correspondance

Total des actions des associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance : 1 035 actions sur les 1 035 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Fabien MARQUETTE** en sa qualité de gérant de la société **SPFPL MARQUETTE Fabien**, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- le texte des questions écrites posées par les associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS
FM

Docusign Envelope ID: 79579780-C082-4F22-9546-8A3B2684F2C7

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunérations techniques,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination de Monsieur Pierre DE JULI en qualité de nouveau Directeur Général en remplacement de la Société SPFPL DE JULI Pierre, Directrice Générale démissionnaire,
- Nomination de Monsieur Simon GOURVEZ en qualité de nouveau Directeur Général en remplacement de la Société SPFPL GOURVEZ Simon, Directrice Générale démissionnaire,
- Démission sans remplacement de la Société OXY gé, Directrice Générale démissionnaire,
- Nomination de Monsieur Charles BEYRIES en qualité de nouveau Directeur Général

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de nantissement d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[…]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société SPFPL MARQUETTE FABIEN de son mandat de Présidente à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Fabien MARQUETTE,
Associé Professionnel,
Né le [redacted]
De[redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Fabien MARQUETTE déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée par 864 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 171 voix s'étant abstenues.

DS
FM

Docusign Envelope ID: 79579780-C082-4F22-9546-8A3B2684F2C7

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société SPFPL DE JULI Pierre de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Pierre DE JULI,
Associé Professionnel,
Né l[redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Pierre DE JULI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre DE JULI déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée par 864 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 171 voix s'étant abstenues.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société SPFPL GOURVEZ Simon de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Simon GOURVEZ,
Associé Professionnel,
Né le[redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Simon GOURVEZ disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Simon GOURVEZ déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée par 864 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 171 voix s'étant abstenues.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société OXY gé de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence l'Assemblée Générale donne à la Société OXY gé, quitus entier et sans réserve, de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Cette résolution est adoptée par 864 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 171 voix s'étant abstenues.

DS
FM

Docusign Envelope ID: 79579780-C082-4F22-9546-8A3B2684F2C7

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Charles BEYRIES,
Associé Professionnel,
Né le [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Charles BEYRIES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Charles BEYRIES déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée par 864 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 171 voix s'étant abstenues.

[…]

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Fabien MARQUETTE

DocuSigned by:
[redacted]
EC305AD2493B488...